

ABONNEMENT

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 19. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 SEPTEMBRE

FOULE MUETTE ET SERVILE

C'est ainsi qu'un ministre de la République caractérise la nation française, à cause de son attitude durant les dix-huit années de l'Empire. L'expression fait le pendant de la « vile multitude » attribuée à un homme d'Etat républicain.

Dans son discours, qu'a reproduit le Journal officiel, M. Deluns-Montaud a dit textuellement, en effet, à l'inauguration du monument Baudin :

« Pendant dix-huit années, seule, une phalange de républicains clairsemés a protesté, a fait entendre la revendication de la conscience, a rappelé les bienfaits de la liberté, a réclamé au nom du suffrage universel, du principe de la souveraineté nationale, odieusement travestis les imprescriptibles droits de contrôle et de la discussion. Le reste — foule muette et servile — s'abandonnait, se remettait du soin de sa fortune, de son honneur, de sa gloire, à l'aventurier couronné. »

D'un côté, quelques républicains... de l'autre « le reste », c'est-à-dire toute la nation française, « une foule muette et servile ».

Voilà comment un membre du gouvernement la traite !

Quand il s'agit de capter les suffrages de la démocratie, on lui tient un autre langage.

Les monarchistes comprennent autrement le respect dû aux citoyens ; les monarchistes ne flattaient point leurs passions, il est vrai, ne les abusent point par des promesses capiteuses, ne cherchent point à les duper. Au besoin ils ne leur ménagent point la vérité, si dure soit-elle à entendre.

Aussi M. Deluns-Montaud se berce de singulières illusions s'il croit pouvoir impunément mettre « la foule muette et servile »

dans l'alternative : ou de se ranger sous le drapeau de la République, seul guide de la liberté, ou d'abdiquer sa fortune et son honneur entre les mains du césarisme.

Dieu merci, il y a une autre solution : le rétablissement de la Monarchie, traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions.

Est-ce que sous la Monarchie, de 1830 à 1848, pour citer l'exemple le plus rapproché, la France n'a pas connu la liberté, l'ordre, la paix, la prospérité ? Quelle criminelle aventure donc que celle tentée par l'opposition républicaine, soutenue par les débris du bonapartisme, et qui eut pour effet de suspendre le cours de cette Monarchie salutaire, de rejeter le pays dans les agitations révolutionnaires d'où sortit le troisième Empire !

Est-ce le peuple français, la nation laborieuse, satisfaite de régner en paix les fruits d'une administration intelligente féconde, qui renversa la Monarchie de Juillet ?

M. Deluns-Montaud a certainement raison en disant que les peuples ont le gouvernement qu'ils méritent et qu'il y a une justice de l'histoire.

Si la France ne se fut point laissé entraîner par l'ambition effrénée des républicains de 1848, elle n'aurait pas connu les plus sombres jours de notre histoire, les émeutes sanglantes de Février et les insurrections de Juin, le coup d'Etat du 2 Décembre et les catastrophes de l'année terrible.

Quarante ans de paix et de prospérité eussent fait suite aux dix-huit années d'une Monarchie féconde.

Quelle belle période dans l'histoire d'un grand peuple ! Nous serions assurément la première nation du monde par la puissance, la fortune, la grandeur morale !

Nous portons la peine des « fautes commises » par les républicains « dans ces tristes temps » auxquels a fait allusion M. Deluns-Montaud.

Et au lieu de traiter le peuple français avec un dédain révoltant de « foule muette et servile », les ministres de la République feraient bien de se frapper la poitrine et de

déplorer les tristes conséquences des fautes des républicains.

Le peuple, éclairé chaque jour par de nouvelles et non moins tristes expériences faites à ses dépens, hélas ! saura se souvenir, au moment opportun, des fautes désastreuses de la République comme des dangers du césarisme, et il appellera alors de tous ses vœux le rétablissement de cette Monarchie moderne qui lui assurera ordre et liberté, prospérité et grandeur.

EDMOND ROBERT.

Les agriculteurs français

Nous voudrions que tous les agriculteurs de tous nos départements puissent avoir sous les yeux le judicieux et remarquable discours prononcé par M. le sénateur Le Breton au Comité agricole de Laval, en présence des députés, conseillers généraux et maires de la Mayenne.

La situation faite par les pouvoirs publics à notre agriculture, ses efforts, ses essais pour l'amélioration des cultures et de l'élevage, les progrès merveilleux accomplis, les charges énormes imposées depuis 1876, grâce à l'augmentation des dépenses publiques, à nos populations agricoles, les effets lamentables des traités de commerce qui pèsent sur les produits agricoles et qui ont aliéné pour 40 ans, jusqu'en 1892, la liberté de la France au profit de ses voisins, au profit de l'Allemagne surtout, tels sont les thèmes principaux exposés, développés avec une rare compétence par l'honorable sénateur de la Mayenne.

Assurément des considérations aussi instructives produiraient un effet considérable dans les milieux agricoles ; les électeurs ruraux, convaincus de la nécessité de défendre leurs intérêts sacrifiés si tristement par l'indifférence, l'incapacité et les fautes des Chambres républicaines et du gouvernement de la République, comprendraient combien il leur serait avantageux de se rallier aux conclusions éloquentes de M. Le Breton.

Ces conclusions, les voici :

« Quand le contribuable français plie sous le poids d'impôts plus lourds que ceux d'aucun peuple, quand la dette publique grossit, quand les ministres se succèdent sans parvenir à présenter un seul budget en équilibre, comment n'aurait-on pas hâte de profiter de l'échéance des traités, en 1892, pour établir de nouveaux tarifs de douane, de façon à exiger des importateurs étrangers 300 ou 400 millions qui seraient si utiles pour combler, ou au moins pour atténuer les déficits de nos finances ?

« Mais ne croyez pas que nous ayons déjà cause gagnée. D'ici trois ans, que d'efforts vont être tentés pour égarer l'opinion publique ! Que de passions malsaines vont être déchaînées contre ceux qui défendent vos droits ! Que de manœuvres imaginées par ces agitateurs sans scrupule qui trouvent aujourd'hui tant de facilités pour drafter à leur profit la fortune de la France !

« La lutte sera longue, difficile, ardente ; son issue dépendra beaucoup de l'énergie avec laquelle vous saurez vous y associer.

« Que les comices, que les syndicats agricoles se mettent donc résolument à l'œuvre ! A la veille du centenaire de 1789, qu'ils préparent les nouveaux cahiers de l'agriculture !...

« ... Ce que vous demandez, c'est l'égalité de la protection douanière, entre les agriculteurs et les industriels ; l'égalité dans la répartition de l'impôt entre vous et les autres classes des contribuables ; c'est la liberté pour la France de régler ses tarifs comme elle l'entend, selon son intérêt et non selon l'intérêt de l'étranger ! C'est la liberté pour les pères de famille d'élever leurs enfants dans les croyances qui aident l'agriculteur à supporter avec résignation les épreuves, les déceptions auxquelles il est si souvent exposé, comme elles aident le soldat à faire le sacrifice de sa vie pour la défense du pays.

« Faites donc connaître nettement votre volonté ! Souvenez-vous que vous formez la majorité de la nation ! Aidez vos représentants à faire prévaloir dans notre législation financière et économique les princi-

35 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIBON

L'insistance de son compagnon pour savoir positivement le lieu de sa destination terrorisait la pauvre femme. Il lui prenait des envies de baisser les valises du wagon et d'appeler au secours.

— A Nice, comme je vous l'ai dit déjà. J'y vais rejoindre mon frère et son Eva. Ah ! son Eva ! Il ne voit qu'elle au monde.

— Ils voyagent pour leurs affaires, sans doute ?

— Non. Pour leur agrément. Ils se disposent à gagner Naples, la Grèce, l'Égypte, que sais-je encore ? Ils voudraient m'emmener avec eux. Mais, à mon âge, avec ces maudits accidents de chemins de fer...

— Et leurs assassins ! interrompit Camille.

La vieille dame sursauta de nouveau. Cet homme était atroce.

— Mon frère loge à l'hôtel des Anglais, dit-elle machinalement.

Elle se sentait la tête perdue.

— Tiens, à l'hôtel des Anglais ? c'est précisé-

ment dans cet hôtel que je descends.

— Un voyage d'agrément aussi, sans doute ?

— Non, de désagrément, madame. Je suis un vrai volant aux mains du sort et il raquette avec moi plus que de raison. Vous me semblez une excellente personne et je puis vous en conter plus long. Je désire vivement me marier. Une seule personne me plaît et me convient. Je ne la connais que par une photographie et je voyage pour l'atteindre et demander sa main. Croiriez-vous qu'à chaque station il m'arrive quelque catastrophe ? J'ai le cœur bien malade et rempli d'amertume.

— Pauvre jeune homme ! murmura la vieille dame avec commisération. Vous me paraissez un si honnête garçon et nullement un de ces assassins de chemin de fer...

— Oh ! mon Dieu ! Il ne faudrait pas, avec tout le monde et en toute circonstance, vous fier aux apparences, madame. Il en est qui, comme moi, ont des formes, et l'air tout aussi malheureux.

La vieille dame n'en pouvait plus.

— Vous avez, en effet, l'air malheureux.

— Songez donc ? Un amour comme le mien et des traverses comme les miennes ! La future, que j'ai choisie et que je poursuis, est logée à cet hôtel des Anglais. L'y retrouverai-je ? Quatre fois déjà, elle m'est partie en voyage sous les pieds comme on chasse une caille sous les pas du chasseur.

— Pauvre garçon ! Espérons que vous la rejoindrez à Nice. Puisque nous descendons au même hôtel, il me sera facile de me lier avec elle. Je la verrai, je lui parlerai. Vous savez... dans un hôtel, en voyage, une dame de mon âge... Comptez sur moi, si nous arrivons sans encombre. Je serai heureuse de vous mettre en relation avec mon frère, un ancien officier, très chatouilleux sur le point d'honneur, mais très bienveillant sur tous les autres. Vous admirerez son Eva qui, en vérité, est d'une bonté et d'une beauté rares.

— Une bonté et une beauté rares ! songea mélancoliquement Camille. Elle aussi possède tout cela. Son visage m'est garant de son cœur.

Et il serrait du bras contre son sein la carte photographique.

La vieille dame s'était petit à petit rassurée, bien que certaines réticences, certains mots, certains sourires de son compagnon lui semblaient encore inexplicables et louches. La conversation devint continue. La dame causait de mille riens selon le talent naturel aux femmes, et lui se confondait en prévenances vis-à-vis d'elle, s'informant si elle avait chaud, si elle voulait manger, si elle désirait descendre, etc., etc.

Enfin, Nice n'était plus bien loin. Il tardait à la vieille dame et au jeune homme d'arriver ; elle, pour retrouver son frère ; lui, pour rattraper sa fiancée. Le train s'engagea sous la toiture vitrée

de la gare et, laissant échapper sa vitesse avec sa vapeur, s'arrêta bientôt. Camille, empressé, descendit le premier et, après avoir offert la main à sa compagne pour quitter la wagon, lui offrit encore son bras pour gagner la sortie.

— Mon frère doit m'attendre... par là ; je ne l'aperçois point de ce côté. Voyons par ici.

— Comment est-il ? demanda Camille qui promenait ses regards autour de lui sur la foule.

— Il est de haute taille et de large carrure, grisonnant. Il me semble que je le distingue là-bas ? Mais oui... Oh ! je savais bien qu'il viendrait à ma rencontre.

— Où donc ? interrogea une seconde fois Camille.

— Ce monsieur qui s'avance et auquel un groupe barre en ce moment le passage. Il ne m'a pas encore vue.

— Quoi ! c'est là monsieur votre frère ?

Et Camille, dégageant avec prestesse son bras du bras de la vieille dame, s'évanouit dans la foule. La dame, de terreur, faillit tomber à la renverse.

Camille, devant un tigre royal échappé d'une ménagerie, n'aurait pas fait une volte-face plus soudaine. Dans le personnage fraternel il avait reconnu le monsieur décoré de la gare d'Avignon, qu'il avait heurté, avec qui il avait échangé quelques paroles aigres, qui lui avait lancé une provo-

pes de justice trop longtemps méconnus ; à resserrer entre tous les membres de la famille française les liens de cette solidarité qui est la meilleure sauvegarde de notre unité nationale ! Et en servant l'agriculture, vous servez la Patrie, car vous hâterez la fin de l'une des crises les plus redoutables qu'elle ait eu à subir dans le cours de ses longues destinées. »

Que nos dix-huit millions d'agriculteurs français s'inspirent de ces conseils aussi judicieux qu'autorisés, qu'ils prennent en mains la défense de leurs propres intérêts et ne se laissent plus duper par les charlatans politiques, et l'agriculture verra bientôt renaitre pour elle de nouveaux jours de prospérité, car elle n'aura marchandé ni le travail, ni les patients efforts, ni les durs sacrifices.

EDMOND ROBERT.

## LE VOYAGE DU PRINCE HENRI

Le prince Henri d'Orléans, fils de Monseigneur le duc de Chartres, vient de revenir en France, de retour du voyage qu'il a accompli autour du monde. C'est à la fin du mois de septembre 1887 que le prince quitta la France en compagnie de M. le comte de Boissy. Après un séjour d'un mois en Grèce, le prince se rendit en Egypte où M<sup>re</sup> le duc de Chartres vint retrouver son fils avec la princesse Marguerite, MM. le marquis d'Harcourt et le docteur Guéneau de Mussy. Le 17 novembre, le prince embrassait une dernière fois son père et sa sœur, serrait les mains de ses amis et s'embarquait sur le *Nizam* pour Bombay où il arrivait le 29 novembre. C'est alors que commença à travers les Indes un intéressant voyage d'exploration, au cours duquel le prince fut, à plusieurs reprises, l'objet des plus sympathiques manifestations.

A Calcutta, notamment, le prince Henri d'Orléans a reçu de lord Dufferin, vice-roi des Indes, un accueil dont il fut profondément touché.

Lord Dufferin est un vieil ami de S. A. R. le duc de Chartres ; aussi a-t-il saisi avec joie l'occasion qui se présentait de lui donner une nouvelle preuve de sa sympathie. Le séjour aux Indes donna lieu à une série de chasses aux tigres, au cours desquelles le prince Henri courut plus d'une fois les plus sérieux dangers.

Le 1<sup>er</sup> mai, on quittait les Indes pour se rendre au Japon où on arrivait le 2 juin. Là, le prince Henri d'Orléans a été reçu d'une façon tout à fait charmante par les Japonais, et présenté à l'Empereur et à l'Impératrice, qui l'ont très cordialement accueilli. Après un grand déjeuner au palais impérial, déjeuner très intéressant, le prince a reçu du souverain le grand cordon de l'ordre du Soleil-Levant.

Les voyageurs partirent le 2 juillet pour San-Francisco où ils arrivaient le 24 juillet. Après des excursions en Californie, aux geisiers, aux chutes du Niagara, à Chicago, ils allèrent à Lenox, puis à Newport. Entre temps, ils avaient été saluer le président des Etats-Unis, à Washington. M. Cleveland a

reçu le prince avec une simplicité tout à fait démocratique, d'ailleurs tout à fait du goût du prince Henri qui déteste les cérémonies. Enfin le prince et M. de Boissy s'embarquèrent, le 15 septembre, sur la *Normandie*, pour revenir en Europe. La traversée de l'Atlantique a été excellente.

## INFORMATIONS

La date de la convocation des Chambres, qui avait été définitivement fixée au 9 octobre, vient d'être changée. Dans le conseil des ministres tenu avant-hier à l'Élysée, on avait adopté unanimement la date du mardi 9 octobre et le Président de la République avait même signé le décret de convocation, lorsque, dans la soirée, le président du conseil a été amené à modifier les résolutions qu'il avait fait prendre au gouvernement.

M. Floquet a reçu, en effet, mardi, à l'issue du conseil, M. Rouvier, président de la commission du budget, qui venait, conformément à la mission qu'il avait reçue, lui faire connaître les décisions de cette commission au sujet du budget de la marine.

Les travaux de la commission sont en retard, comme toujours.

Aussi il paraît que le ministère ne convoquera les Chambres que pour le lundi 15 octobre.

## UNE NOUVELLE SINÉCURE

Le gouvernement, qui est embarrassé pour faire des économies, vient de créer, au Tonkin, où il n'y a pas de chevaux, une direction des haras !

La chose est absolument officielle.

Il est vrai que le poste est grassement payé et que le directeur nommé est le frère d'un député républicain.

Tout s'explique.

A propos de la statue de Danton :

Tout le monde peut voir aux archives nationales (premier étage, salle consacrée à la première République) une délibération du Comité de Salut public ordonnant l'arrestation de Danton. Elle est signée Carnot. Le premier Carnot regardait donc Danton comme coupable envers la patrie.

Sous Carnot petit-fils on élève une statue au même Danton, en proclamant qu'il a bien mérité de la patrie.

Qui a raison, du grand-père ou du petit-fils ?

Le ministre de la guerre est parti hier pour Bourges, où il va visiter les établissements militaires, et principalement la pyrotechnie et la fonderie.

M. de Freycinet visitera également le camp d'Avor, où se trouvent actuellement les élèves de l'École de Saint-Maixent. Il est accompagné, dans ce voyage, par les généraux Brault et Mathieu.

La haine des Anglais pour tout ce qui touche à la France se fait en ce moment voir dans leur influence sur l'administration supérieure égyptienne.

Un rapport consulaire d'Alexandrie fait connaître qu'au ministère des finances, à l'instigation anglaise, on étudie en ce moment la possibilité d'éliminer de la circulation les pièces d'or françaises en abaissant le tarif actuel.

## NÉCROLOGIE

Une dépêche d'Orléansville, que nous avons publiée, a annoncé qu'un maréchal des logis du 5<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique avait tiré sur son capitaine trois coups de revolver et s'était tué après.

M. Max de Boysson, capitaine aux chasseurs depuis 1882, appartenait à une très ancienne famille du Périgord, entourée de l'estime et de la considération de tous. En 1870, ils étaient sept frères officiers de l'armée française. Deux tombèrent sur le champ de bataille pour ne plus se relever. Maurice de Boysson, lieutenant de vaisseau, fut tué à Préval, le 14 octobre ; René de Boysson, lieutenant au 62<sup>e</sup> de ligne, fut tué le 21 octobre, au combat de la Malmaison.

La famille du capitaine de Boysson a été aussitôt informée du drame affreux qui venait de se passer à Orléansville. M. Bernard de Boysson, colonel du régiment de dragons qui est en ce moment en garnison à Meaux, M. Paul de Boysson, lieutenant-colonel et sous-directeur de l'artillerie à Lyon, M. Xavier de Boysson, capitaine d'artillerie, attaché au contrôle de l'armée, sont partis pour Alger. Ils sont arrivés trop tard. Une nouvelle dépêche a annoncé que leur malheureux frère avait succombé à ses blessures après quelques heures d'une douloureuse agonie.

Le capitaine Max de Boysson était un brillant soldat, fidèle à toutes les nobles traditions de sa race. La parfaite aménité de son caractère le faisait aimer de tous, et on se demande comment le bras d'un assassin, le bras d'un soldat a pu se lever sur lui ! Nous offrons à cette famille désolée nos plus vives et nos plus sympathiques condoléances.

## L'EX-MARÉCHAL BAZAINE

Le *Figaro* a reçu de son correspondant de Madrid les détails suivants sur les dernières années du maréchal Bazaine :

« Sa situation devint de plus en plus pénible. Chaque année, la maréchale déménageait. La voiture qu'ils avaient dans les premiers temps disparut. D'un grand appartement luxueusement meublé, ils passèrent dans un tout petit entresol, rue d'Argensola. Les réceptions et les visites continuaient, mais on sentait venir la dégringolade. Le maréchal ne se montrait plus, même à table.

» On l'apercevait le matin, de très bonne heure, venant de la halle, avec un poulet

ou un choufleur sous le bras. Il faisait son marché, cet homme que j'avais connu à Paris en 1868 menant un train de vie princier ! Les Madrilènes, très hospitalières, éprouvaient une certaine pitié pour ce soldat d'Afrique tombé si bas.

» Un jour, Pepita Pena quitta son mari, emmenant ses deux enfants avec elle au Mexique et lui laissant l'aîné, qui s'est fait naturaliser espagnol et a, dans notre armée, le grade de sergent. Que s'était-il passé ? On ne le sut pas au juste. Le fait est que ce vieillard, isolé dans sa chambre, osant à peine se montrer, revivant ses terribles souvenirs, se trouva, à soixante-dix ans, abandonné des siens, n'ayant à côté de lui que son fils et un domestique quelconque.

» C'est alors que le vieux soldat égrena jour par jour la série des amertumes et de l'âpre misère. Il quitta l'appartement de la rue d'Argensola et alla s'installer rue du Monte-Esquiza. C'est là où il est mort. Cet appartement se composait d'une chambre à coucher, d'un cabinet de travail, d'une salle à manger.

» Quant au mobilier : un lit en fer, un vieux bureau en sapin, avec des tiroirs et des cartons ; sur les murs, deux ou trois gravures de bric à brac, une petite table à côté de la fenêtre, deux chaises de paille et un fauteuil Voltaire où je l'ai trouvé lors de l'attentat de l'année dernière. Un accident de voiture lui avait cassé la jambe, et il ne pouvait marcher qu'avec une béquille. Revêtu d'une robe de chambre en loques, chaussé de vieilles pantoufles décosues, je reconnus à peine l'ex-maréchal de France.

## AFFAIRES DE CITEAUX

Le *Catholique* de Dijon nous révèle une circonstance curieuse relative au « scandale de Citeaux ».

Il y a deux ou trois mois, le jeune Charles Lévy, âgé de 14 ans, se présentait à la police, se disant évadé de Citeaux. Il racontait, avec un luxe de détails qui ne permettait pas le doute, les mauvais traitements et les actes obscènes dont il avait eu à souffrir de la part de ses anciens maîtres : il désignait spécialement les frères Hyacinthe et Philippe.

Le *Petit Bourguignon*, si mes souvenirs sont exacts, envoya un de ses rédacteurs interviewer le jeune vagabond, et fit grand bruit au sujet de sa déposition très détaillée ! Aujourd'hui le jeune Lévy passait en correctionnelle sous l'inculpation de vagabondage. L'instruction avait démontré qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans ses déclarations, et qu'il n'avait jamais mis les pieds dans la colonie.

A l'audience, il avouait très franchement ne pas même savoir où était Citeaux, déclarant avoir agi sur les conseils d'un inconnu qui lui avait fait la leçon. Le Tribunal a renvoyé dans une maison de correction ce jeune chenapan qui n'est pas intéressant du tout.

Cette histoire, qui jette un nouveau jour sur l'affaire de Citeaux, n'a pas besoin de commentaires.

calon et presque assigné un rendez-vous à Marseille.

Ce n'est pas que Camille fût poltron ; mais il obéissait, dans sa fuite, à deux motifs puissants : une considération et un dilemme.

Primo. Le duel était contre ses principes, et les moustaches, les yeux et la physionomie du monsieur lui présageaient un duel sérieux. Les choses se passeraient autrement qu'avec l'adjudant.

Secundo. La future M<sup>me</sup> Regour se trouvait encore à l'hôtel des Anglais ou en était repartie. Si elle s'y trouvait encore, quelle mauvaise note pour sa présentation et ses prétentions qu'un duel dont l'hôtel forcément s'entreprendrait ! Si, au contraire, elle en était repartie, ce duel apportait un retard inévitable de vingt-quatre heures, et un retard possible de plusieurs jours, de plusieurs semaines qui sait, conséquences d'une blessure. Dans ce cas, l'inconnue gagnait de l'avance, franchissant des royaumes, passant les mers peut-être et lui échappait à tout jamais.

C'est pourquoi, Camille avait battu en retraite, au risque de passer pour un malotru auprès de la dame. Il n'en ressentit aucun remords ni aucune révolte de délicatesse. La vieille dame s'expliquait son échec comme elle l'entendait. Seulement, l'hôtel des Anglais lui était interdit et il se voyait condamné à de nouvelles combinaisons.

Il s'était retiré prudemment et en observation derrière une montagne de bagages. De là, il guettait. Il aperçut d'abord la vieille dame s'habiller promenant autour d'elle ses prunelles de science. L'épouvante remplaçait, à vue d'œil, l'abusivement sur son visage. Cet état pénible ne dura pas longtemps, car le monsieur grisonnant vint à elle, l'embrassa et tous deux entamèrent une conversation qu'il sembla à Camille important de connaître.

Il avisa à quatre pas de lui un galopin, espèce de voyou en herbe, déguenillé et fûté, attendant de porter la valise de quelque voyageur. Il l'appela ; le petit s'approcha.

— Tu vois, là-bas, ce grand monsieur décoré et cette vieille dame à cheveux blancs qui causent ?

Et Camille les montra du doigt au gamin qui vit du premier coup.

— Tu vas aller rôder et, sans avoir l'air, écouter ce qu'ils disent. Tu les suivras jusqu'à ce qu'ils montent en voiture et tu viendras alors me rapporter ce que tu auras entendu. Pour cela, tu gagneras cette belle pièce de vingt sous.

La pièce miroitait aux yeux de l'enfant entre les doigts de Camille. L'enfant, le regard allumé par la convoitise, ne répondit rien et bondit du sol comme un moineau qui part. Camille céda à l'envahissement des idées noires ; il commençait à redouter les explications.

Cependant le frère et la sœur s'éloignèrent, et le galopin revint en toute hâte derrière le monceau de bagages.

— Eh bien, que racontaient-ils ?

— La dame disait qu'elle avait voyagé avec un monsieur dans le train ; qu'elle était sûre que ce monsieur était un assassin, qu'il ne cachait pas son poignard ; que ce monsieur l'accablait de politesses jusqu'à lui offrir son bras à la gare ; mais que, sitôt son frère aperçu, il avait disparu.

— C'est tout ?

— Non. Ils ont convenu qu'il fallait donner à la police le signalement du monsieur, et ils sont allés chez le commissaire.

— C'est bien. Tiens, voilà tes vingt sous, dit Camille effrayé.

Le galopin avait saisi la pièce et s'était éloigné à cloche-pied.

— Voici du nouveau et du joli ! Si on donne mon signalement à la police, que va-t-il encore m'advenir ?

Il bêla de nouveau le gamin :

— A propos. Sais-tu où est l'hôtel des Anglais ?

— Oui, monsieur, à ce bout de la ville.

— Ne sais-tu pas encore un autre hôtel qui soit à l'autre bout ?

— Si, monsieur. L'hôtel des Allemands.

— Merci. Je n'ai plus besoin de toi.

Camille retira sa valise en se dissimulant le plus

possible. Préoccupé, il monta dans un fiacre et se fit conduire à l'hôtel des Allemands. Il ne respira que lorsqu'il s'y trouva et bien seul dans une chambre.

Camille resta dans sa chambre et dans son fauteuil, une heure, sans bouger, le cerveau tendu pour organiser un plan. Il ne savait plus ni à quel saint ni à quel diable se vouer. Il se résolut à ne pas sortir de la soirée. Il maugréait en pensant qu'Elle était à Nice aussi, et qu'il ne pouvait la voir, se présenter à son père et tenter une démarche. Il bouillait en songeant qu'elle allait peut-être, ce soir, demain, repartir sans qu'il fût plus avancé.

La nuit ne porta pas conseil, car il dormit d'un somme.

Le lendemain, avec le soleil dans ses rideaux, les perplexités lui rentrèrent au cerveau. Que faire ? Il attendit le clair de lune pour prendre une détermination. En l'attendant, il se risqua dehors, avec quelque circonspection.

(A suivre.)

# NOUVELLES MILITAIRES

## LES « BISCUITS-MITRAILLE »

Un certain nombre de régiments de notre armée, notamment les 35<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> régiments d'infanterie de ligne, en garnison à Belfort, ont pourvus, depuis quelques jours, d'une nouvelle forme de biscuit dit *biscuit-mitraille*. Ce biscuit est roulé en boule allongée et ovale.

Sa pâte est plus blanche que celle de l'ancien biscuit; elle est aussi moins dure et s'amollit à l'eau très rapidement. Son goût est sensiblement meilleur. Les troupes qui ont consommé à titre d'essai en sont enthousiastes, et le rapport des autorités conclut en faveur de son adoption dans l'alimentation militaire, à l'exclusion de l'ancien biscuit.

L'inventeur est M. Laporte, fournisseur militaire à Belfort.

# CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nous trouvons dans le *Moniteur des Finances* du 27 septembre la note suivante :

*Compagnie des chemins de fer à voie étroite de l'Ouest (réseau de Saumur).*

« Les actionnaires de cette société sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le 17 octobre, à l'effet de délibérer sur différentes modifications aux statuts, notamment sur l'augmentation du capital social. »

Qui est-ce qui a des capitaux ? Les actionnaires devraient bien décider ou la mise en exploitation de la ligne ou sa démolition pour rendre libre la circulation sur nos routes et nos rues.

## FÊTE DU QUARTIER SAINT NICOLAS

Dimanche prochain, à l'occasion de la fête de gymnastique, une fête foraine aura lieu dans le quartier Saint-Nicolas.

Le soir, à 8 heures 3/4, retraite aux flambeaux avec le concours des pompiers et de l'Harmonie Saumuroise. Départ de la place de la Bilange, en face le théâtre; le cortège parcourra les principales rues du quartier.

L'Harmonie Saumuroise donnera ensuite un concert près du manège des Ecuyers. Embrasement du quartier Saint-Nicolas par des feux de bengale.

## LES HIRONDELLES

La température estivale dont nous jouissons en ce moment a retenu bien des hirondelles sur le point de quitter la France.

On en voit encore de nombreux couples volant au soleil avec de grands bruits d'ailes.

Les gentils petits oiseaux s'obstineront probablement à rester si les jours de gai soleil continuent. Mais, à la première brise automnale, on verra les retardataires se réunir en groupes serrés pour aller chercher, au-delà de la Méditerranée, un coin de ciel bleu et un rayon de soleil.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

### Voyages circulaires

Excursions en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

#### 1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE :

1<sup>re</sup> classe 95 francs, 2<sup>e</sup> classe 70 francs.

#### Durée : 30 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours. Loches, et retour à Tours. Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

#### 2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE :

1<sup>re</sup> classe 60 francs, 2<sup>e</sup> classe 45 francs.

#### Durée : 15 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours. Loches, et retour à

Tours. Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré, à toutes les gares du réseau d'Orléans, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

## VOYAGES D'EXCURSION

Avec itinéraire établi au gré des voyageurs

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest et l'administration des Chemins de fer de l'Etat, délivrera, jusqu'au 31 octobre prochain, des *Billets d'excursion* de toutes classes, soit individuels, soit collectifs, avec itinéraire établi au gré des voyageurs et pouvant emprunter les lignes des trois réseaux.

Les itinéraires peuvent ne comprendre que des lignes d'un ou de deux desdits réseaux. Ils peuvent former ou non circuits.

Les billets individuels comportent une réduction variant de 20 à 60 0/0 suivant la longueur des parcours; les billets collectifs comportent, pour chaque voyageur s'adjoignant au premier, des réductions de 5 à 25 0/0 sur le prix établi pour le premier voyageur.

La durée de validité desdits billets est de 30 jours pour les parcours inférieurs à 1,500 kilomètres, de 45 jours pour les parcours de 1,500 à 3,000 kilomètres et de 60 jours pour les parcours supérieurs à 3,000 kilomètres. Cette durée peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes, de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix primitif du billet.

## EN CHEMIN DE FER

Nous voulons signaler un nouvel appareil qui commence à s'introduire sur quelques lignes ferrées, et qui est fort utile aux voyageurs, en leur annonçant clairement et sans bruit le nom de la station dont ils approchent, et en les rendant ainsi indépendants de l'appel, souvent tardif et toujours plus ou moins nasillard et indistinct, que font de ce nom les employés du train ou de la station.

Cet utile appareil consiste en un cadran portant en forme de rayons, et dans leur ordre successif, les noms de toutes les stations d'une ligne. Une aiguille tourne sur ce cadran, avec la faculté de s'arrêter sur chacun de ses noms; un indicateur pareil est installé dans le fourgon où se tient le chef de train, et, par le moyen d'une pile et d'un circuit électrique, celui-ci peut, en avançant son aiguille sur le nom de la station prochaine, faire signaler ce nom aux voyageurs par les cadrans de tous les wagons de son train.

## JURISPRUDENCE

Un officier doit être considéré comme un commandant de la force publique dans chacun des actes de ses fonctions, alors même que momentanément il ne serait pas à la tête de ses troupes, cette qualité étant permanente chez lui.

Il n'y a pas lieu d'établir à ce sujet une distinction entre les officiers de l'armée active et ceux de l'armée territoriale.

Ainsi décidé par un jugement rendu sur réquisitions de M. de La Jonkaière, substitut, par le tribunal de police correctionnelle du Mans.

Le vin nouveau a été coté à la dernière foire de Mirabeau (Vienna), le 19 septembre. Des commissionnaires en vins, escomptant le résultat de la prochaine vinée dans la contrée, ont acheté quelques pièces de vin blanc au taux de 65 fr. les 2 hectos 70 pris au pressoir.

Le *Charivari*, parlant de la mort de Castanet, à Angers, fait ces réflexions d'une accablante justesse :

« Les détails de la mort du gendre de Pezon, à Angers, sont navrants. Le malheureux avançait sur la corde raide tendue à vingt mètres du sol, coiffé d'un casque sur lequel éclataient des pièces d'artifices. Au

milieu des détonations, aveuglé par la fumée, il ne voit plus son câble et tombe lourdement sur le sol.

» Pourquoi l'autorité, qui interdit de se baigner sans caleçon, n'empêche-t-elle pas des exercices aussi dangereux ? »

Et le *Charivari*, on le sait, ne passe pas pour un journal timoré, ni ennemi des joies de la foule !

## La vente de tableaux à Chenonceaux

On mande de Tours, 27 septembre, 2 h. 45 soir :

« On vient de commencer la vente de 68 tableaux anciens et d'une dizaine d'objets d'art provenant du château de Chenonceaux. La vente, qui durera plusieurs jours, a lieu dans le hall du restaurant Gagneux, par le ministère de M<sup>e</sup> Fontaine, à la requête de M. Bouvet, négociant en vins à Saumur.

» Ces tableaux et objets avaient été déposés près d'un an avant la déclaration de faillite de M<sup>me</sup> Pelouze par celle dernière dans une maison de Tours, en nantissement d'une somme de plus de 400,000 fr. due à M. Bouvet.

» Cent cinquante personnes assistent à la vente. Le premier tableau mis en vente est un intérieur d'église attribué à Pierre Neefs, adjugé à 105 francs; le deuxième, *Jeux d'enfants*, attribué au Poussin, adjugé 1,500 fr.; le troisième, un portrait de Catherine de Médicis, adjugé 690 francs. La vente continue. »

## UNE NOCE EN VÉLOCIPEDE

On écrit de Saint-Amand (Cher) :

« A l'occasion d'un mariage qui doit avoir lieu prochainement, les jeunes gens faisant partie de la noce ont décidé d'accompagner le marié à la mairie, montés sur des tricycles; le futur lui-même n'hésiterait pas, affirme-t-on, à enfourcher le dada à trois roues; mais ce qu'à notre grand regret on ne nous dit pas, c'est si la mariée et ses amies consentiront à suivre l'exemple qui leur sera donné; ce renseignement a pourtant bien son importance ! »

## CONSEILS ET RECETTES.

### PROCÉDÉS FORT SIMPLES POUR NETTOYER LES GANTS

Prendre un chiffon de flanelle, un peu de savon en poudre et en frotter la partie sale.

Ou une éponge fine imbibée de lait écrémé et d'un peu de savon blanc.

Ou faire une pâte avec la composition suivante :

Savon en poudre.... 150 grammes.

Eau de javelle..... 165 —

En frotter les taches avec la pâte étendue sur un morceau de flanelle.

### CONSEILS DU DOCTEUR

Contre les spasmes douloureux de l'estomac, occasionnés par le développement de gaz ou flatuosité, on se sert avantageusement de la mixture suivante :

Eau distillée de menthe. 400 grammes.

Magnésie carbonatée... 6 —

Teinture de valériane... 30 —

Teinture d'opium..... 4 —

Essence d'anis..... 50 gouttes.

Mélez intimement.

Donner une cuillerée à café d'heure en heure.

Mesure préventive contre... le mal de dents :

En vous levant, frictionnez-vous énergiquement le dos de l'oreille et la partie osseuse de la tête à laquelle elle est attachée.

Je tiens cet excellent avis d'une Norvégienne septuagénaire, qui a conservé des dents de perle.

### POUR CONNAITRE LES MOULES FRAICHES

Les moules fraîches, c'est-à-dire vivantes, et elles ne sont bonnes qu'à cette condition, ont leurs coquilles hermétiquement fermées; si les coquilles sont ouvertes, l'animal est mort et il faut le rejeter.

Même observation pour les huîtres.

## MIXTURE CONTRE LE MAL DE DENTS

Pour calmer la douleur d'une dent creuse cariée, servez-vous de la mixture suivante.

Créosote pure..... 5 grammes

Chloroforme pur..... 5 —

Teinture thébaïde..... 5 —

Teinture de benjoin..... 12 —

Introduisez dans la dent cariée un petit tampon de coton imbibé de la solution.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 septembre.

L'aspect du marché, dans son ensemble, est favorable. Le 3 0/0 s'inscrit à 83.35; le 4 1/2 0/0 à 105.75.

Le Crédit Foncier se négocie à 1,387. Les obligations foncières et communales gagnent chaque jour du terrain. Ces valeurs du premier ordre sont l'objet de demandes suivies.

La Société Générale garde son cours de 490.

Les Dépôts et Comptes courants sont activement traités à 606.50. Le conseil d'administration vient de fixer à 7.50 par action (libérée de 125) l'acompte à distribuer pour le 1<sup>er</sup> semestre de 1888. L'action se capitalise ainsi à 6 1/2 0/0.

Les résultats de l'émission de la Compagnie Centrale des Cafés-Restaurants ne sont pas encore connus; d'après les renseignements qui nous parviennent, ils seraient des plus favorables.

Le Panama s'inscrit à 295.

On est à 299 sur l'obligation de Porto-Rico, les tendances à la hausse persistent et le cours de 300 sera bien tôt dépassé.

La Banque de Paris est en avance à 875.

La Compagnie Transatlantique progresse à 550.

Les Com. ont des achats entre 17 et 20 francs; les Comet Smelting Works se traitent entre 75 et 80 francs.

Au parquet, l'action du Patrimoine-Vie est l'objet de transactions à 75 et 80 fr.

Pour avoir par le retour du courrier une obligation libérée des Immeubles de France, courtage et port payés, il suffit d'envoyer à la Banque de l'Ouest, place du Havre, à Paris, la somme de 388 fr. 50. De même, pour toutes les obligations du Crédit Foncier et des chemins de fer, il suffit d'ajouter au cours officiel 2 fr. 50 pour recevoir le titre franco.

Les Chemins de fer Economiques sont bien tenus à 361.50.

## Une intéressante publication

Tous nos lecteurs connaissent la maison Hertzog, dont les produits, comme les Pilules Suisses, se trouvent entre les mains de chacun. On sait que cette maison n'a rien négligé pour prouver que ses produits méritent bien réellement la faveur dont on les a comblés. Aujourd'hui nous venons vous annoncer l'apparition de l'almanach des Pilules Suisses pour 1889; on peut se le procurer gratuitement dans toutes les pharmacies. Comme les années précédentes, il contient une foule de renseignements utiles, de conseils précieux pour la vie journalière; sur la couverture, se trouve une très jolie carte géographique de votre département et des départements limitrophes. Nous recommandons à nos lecteurs de demander le plus tôt possible un de ces jolis almanachs à leur pharmacien, car, bien que la maison Hertzog en fasse imprimer des millions, il est fort probable que le succès de cet almanach aura vite épuisé la provision que les pharmaciens de notre ville ont reçue.

## BOURSE DE PARIS

DU 26 SEPTEMBRE 1888.

Rente 3 0/0.....	83 20
Rente 3 0/0 amortissable.....	86 60
Rente 4 1/2 (nouveau).....	105 60
Obligations du Trésor.....	509 »

## ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur.

## TOMATES NOUVELLES DE PROVENCE

En boîtes et en flacons, depuis 0 fr. 30 centimes.

Cette conserve de tomates ne diffère en rien comme qualité avec la tomate fraîchement cueillie.

## CRÉDIT LYONNAIS

Agence d'Angers

30, Boulevard de Saumur.

Prêts sur titres, Escompte et Recouvrements, Délivrance de Chèques, Traités, Lettres de Crédit, Garde de titres, Ordres de Bourses, Souscriptions, Achat de Monnaies étrangères, Paiement immédiat et sans frais de tous coupons, Versements, Libérations, Echanges de Titres, Dépôts d'argent à vue et à échéance fixe.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LEGALES**

De deux exploits du ministère de VINCENT, huissier à Saumur, et SAVARY, huissier à Paris, en date des vingt-un et vingt-cinq septembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistrés.

Il appert :

Qu'à la requête de M. Paul Retailiau, propriétaire, et M<sup>me</sup> Marie-Clairisse-Anne Girard, son épouse, de lui assistée et autorisée, demeurant ensemble à Saumur, rue d'Alsace, n° 2, Pour le-quel domicile est élu en l'étude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant rue du Marché-Noir, n° 12, Notification a été faite à :

1<sup>o</sup> Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal civil de Saumur ;

2<sup>o</sup> M. Frédéric Cullier, propriétaire, demeurant à Paris, rue Saint-Lazare, n° 22, pris en qualité de subrogé-tuteur du mineur André-Ernest-Charles Traxler, issu du mariage de M. Ernest-Charles-Louis Traxler et M<sup>me</sup> Eulalie-Sophie-Marie-André Linaier, tous les deux décédés, ledit mineur sous la tutelle de M. Urbain-Charles-Georges Guinebert, ci-après qualifié et domicilié.

D'un acte passé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le douze septembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, constatant qu'à l'effet de purger l'immeuble ci-après désigné des hypothèques légales dont il pourrait être grevé, M<sup>e</sup> LE RAY, avoué des acquéreurs a déposé au greffe la copie collationnée enregistrée et l'extrait d'un contrat dressé par M<sup>e</sup> LE BARON et son collègue, notaires à Saumur, les vingt-cinq et vingt-huit juin mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré et transcrit, contenant vente par M<sup>me</sup> Louise Allain, veuve de M. Charles Guinebert et M. Urbain-Charles-Georges Guinebert, célibataire majeur, tous les deux propriétaires, demeurant à Saint-Lambert-des-Lévéés.

D'une maison, située à Saumur, rue d'Alsace, n° 8.

Cette maison, entre cour et jardin, comprend :

Au rez-de-chaussée, vestibule, salle à manger, grand salon, petit salon, cabinet de travail ;

Au premier étage, quatre chambres à coucher et trois cabinets de toilette ;

Mansardes et greniers au-dessus ;

Dans les soubassements, cuisine, office, buanderie, bûcher, cave et pompe ;

Jardin derrière la maison ; Dans le jardin, écuries, remises, volière et autres dépendances ; Cette propriété, d'une contenance d'environ douze ares trente-trois centiares, joint par devant la rue d'Alsace, au fond M. Victor Dugamp (mur mitoyen entre), d'un côté M. Henri Boutet (mur mitoyen entre), et d'autre côté M<sup>me</sup> Bréch gnac, dont elle est séparée par un mur également mitoyen, mais édifié entièrement sur le terrain des vendeurs ;

Moyennant, outre les charges et conditions énoncées audit acte, le prix principal de CINQUANTE-CINQ MILLE francs.

Avec déclaration aux sus-nommés que la présente notification leur est faite, conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseraient, dans le délai de deux mois, et que, faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, l'immeuble dont il s'agit, sera et demeurera définitivement purgé et libéré entre les mains des acquéreurs de toutes hypothèques de cette nature.

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur de la République, que les anciens propriétaires du dit immeuble sont, indépendamment des vendeurs :

1<sup>o</sup> M. Charles Guinebert, propriétaire, ayant demeuré à Saumur ;

2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Hortense-Françoise Capretz, propriétaire, veuve de M. Jules-Hippolyte Budan, demeurant à Chaintres, commune de Dampierre ;

3<sup>o</sup> M. Jules-Hippolyte Budan, sus-nommé ;

4<sup>o</sup> M. Jean Guényveau, propriétaire, et M<sup>me</sup> Guényveau, son épouse, ayant demeuré ensemble en leur propriété de Baugé, commune des Verchers ;

5<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie-Gabrielle-Etiennette Vachon, veuve de M. Pierre-Henry-Joseph Sailland, propriétaire, ayant demeuré à Saumur ;

6<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Etiennette Auger, propriétaire, ayant demeuré à Saumur.

Et que tous ceux du chef desquels il-pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus des acquéreurs, ils feraient publier la présente notification dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil-huit cent sept.

L'avoué des acquéreurs,

V. LE RAY.

**A Vendre ou à Louer MAISON**

Faisant l'angle du quai de Limoges et de la rue du Grand-Noyer.

S'adresser à M. REDON, buraliste voisin.

**MARBRERIE F. GUIGNON**

Fondée en 1838.

**L. GUIGNON FILS**

SUCCESSEUR

Saumur, place Dupetit-Thouars

Chemins riches et simples

Dessus de Meubles, Lavabos, Enseignes

Exécution de tous travaux en marbre, pierre et granit.

**A CÉDER DE SUITE**

Boutique d'Épicerie

Et de Mercerie

Bourg d'Allonnes.

S'adresser à M. VINSONNEAU, négociant à Saumur.

**TRES VASTE MAISON**

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

**CIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie

M<sup>me</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. Prix très avantageux.

ON DEMANDE femme de chambre, de 30 à 35 ans, sachant coudre et repasser. — Bonnes références. — Bon prix.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, selle et voiture, bien attelées.  
S'adresser chez M. HÉGRON, négociant, 31, rue du Pavillon

**Couronnes Funéraires en tous Genres**  
**SPECIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL**  
ANCIENNE MAISON COPIT  
**COCHET-CHAILLOUX**  
Successeur  
20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR  
Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement  
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.  
ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES  
Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**  
**HENRI EICHE**  
Représentant de la maison GAVEAU  
8, rue Saint-Jean, Saumur.  
M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).  
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODBT.

**CACAO VAN HOUTEN** PUR Soluble  
remplaçant avantageusement TOUS LES CHOCOLATS  
Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60. et fr. 1.40  
Méfiez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.  
Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.  
Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEU, 23 et 30, rue Saint-Jean ; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle ; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier.

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

LIGNE DE L'ÉTAT									
PARIS — SAUMUR — BORDEAUX					BORDEAUX — SAUMUR — PARIS				
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. soir
Paris			7 25	12 50	7 55	11 25			
Chartres	6 4		9 33	2 53	9 44	1 33			
Chât.-d-Loir	10 24		12 10	1 52	6 34	12 28	4 49		
Noyant-Méon	11 29		12 54	3 9	7 36	1 13	5 51		
Linières-Bou-Vernantes	11 39			3 31	7 47		6 2		
Blou	11 43			3 36	7 49		6 13		
Vivv	12 5			3 48	8 11		6 23		
SAUMUR	12 13			3 59	8 20		6 31		
(Orl.) (arr.)	12 27		1 29	4 10	8 30	1 48	6 42		
(départ.)	12 33		1 36	4 16	8 34	1 54	6 53		
Nantilly (arr.)	12 41			4 24	8 41		7		
SAUMUR									
(Etat) (arr.)	12 51			4 36	8 51		7 11		
(départ.)		8 31	10 37		4 13	8 30		6 50	
Nantilly (départ.)		8 37	10 44		4 25	8 43		7 3	
Chacé-Varr.		8 48	10 52		4 31	8 49		7 9	
Brézé s.-Cyr.		9 2	11 1		4 39	8 56		7 17	
Montreuil		9 19	11 24		4 49	9 8	8 22	7 29	
Thouars			11 57	2 34	5 33	9 38	2 44	8	
Niort			3 58	4 24	7 59		4 33	10 27	
Saintes				6 28	11 05		6 14	2 3	
Bordeaux				9 39	3 36		9 02	4 54	

  

LIGNE D'ORLÉANS									
NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS					PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES				
STATIONS	Direct. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	STATIONS	Expr. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Direct. mixte matin
Nantes	11 55		6 10	8 40	12 07	3 10	7 35		
Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	9 25		
La Méritière	2 52	7 10	9 09	11 38	3 43	6 10	10 01		
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 59	6 25			
St-Clement		7 36		12 14	4 09	6 32			
SAUMUR (a.)		7 33		12 21	4 07	6 39			
(départ.)		7 39		12 28	4 14	6 46			
Varennes		8 05	9 48	12 51	4 45	7 13			
Port-Boulet		8 20	9 57	1 03	5 01	7 29	10 40		
Langeais		8 26	9 59	1 10	5 08	7 36	10 47		
Tours		5 05	9 42	11 05	2 23	6 35	8 51	11 48	
Paris		10 39		3 06	8	9 35	4 01	5 07	

  

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir
Saumur	7 52	9 37	4 31		Chinon	7 43	4 34	9 5	
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50		Port-Boulet	8 10	4 56	9 45	
Chinon	9 04	12 50	7 13		Saumur	9 04	7 06	10 36	

  

SAUMUR — BOURGUEIL									
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir
Saumur	7 46	12 48	4 31		Bourgueil	8 20	12 18	4 55	
Port-Boulet	8 55	3 10	6 48		Port-Boulet	8 30	12 30	5 05	
Bourgueil	9 07	3 23	7		Saumur	9 04	1 08	7 06	

  

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS										
STATIONS	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	
Poitiers	6 5	6 45	12 50		6 15	Angers	4 40	7 30	11 48	5 57
Moncontour	7 41	13 48	2 27		8 22	Martigné	6 1	8 26	11	1 13
Loudun	8 42	1 46	3 4		9 24	Doué	6 34	8 57	11 54	1 27
Montreuil (a.)	9 21	3 24	4 38		10 9	Baugé	6 30	9 07	12 10	1 44
(départ.)	9 29	4 26	5	9 30		le Yaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 51
le Yaudelnay	9 40	4 40	5 10	9 41		Montreuil (a.)	6 46	9 26	12 48	2 01
Baugé	9 50	5 30	5 19	9 53		(départ.)	7 36	1 20	4 15	9 14
Doué	9 57	6 16	5 26	10 1		Loudun	8 24	4 14	3	10 13
Martigné	10 17	7 5	6 46	10 24		Moncontour	8 55	6 8	3 29	10 48
Angers	11 43	9 50	7 10			Poitiers	10 33	10 46	5	12 16

  

ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS									
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57	Angers	4 40		7 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42	Martigné	6 1	8 26	11
Doué	6 34	8 57	11 54	1 27	8 12	Doué	6 34	8 57	11 54
Baugé	6 30	9 07	12 10	1 44	8 21	Baugé	6 30	9 07	12 10
le Yaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 51	8 31	le Yaudelnay	6 37	9 16	12 34
Montreuil (a.)	6 46	9 26	12 48	2 01	8 41	Montreuil (a.)	6 46	9 26	12 48
(départ.)	7 36	1 20	4 15	9 14		(départ.)	7 36	1 20	4 15
Loudun	8 24	4 14	3	10 13		Loudun	8 24	4 14	3
Moncontour	8 55	6 8	3 29	10 48		Moncontour	8 55	6 8	3 29
Poitiers	10 33	10 46	5	12 16		Poitiers	10 33	10 46	5

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.